

BMF EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital social de 10.000 €
Siège social : 103 rue de Miromesnil – 75008 Paris
RCS de Paris n° 850 199 068
(la « Société »)

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juillet

Les soussignés,

La société GROUPE BMF, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 euros, dont le siège social est situé 103 rue de Miromesnil – 75008 Paris, identifiée sous le numéro unique 499 855 740 R.C.S. Paris,

Titulaire de 7.000 actions

Monsieur Fabien BERTINI,

Titulaire de 1.500 actions

Monsieur Michael BERTINI,

Titulaire de 1.500 actions

Agissant en qualité de seuls associés (ci-après les « Associés »), propriétaires de la totalité des dix mille (10.000) actions composant le capital social de la Société.

ONT PRIS, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ, LES DÉCISIONS CI-APRÈS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Prise d'acte de la démission de Groupe BMF de ses fonctions de Président de la Société ;
2. Nomination de Monsieur Michael BERTINI en qualité de Président de la Société ;
3. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission de Groupe BMF

Les Associés prennent acte de la démission de la société Groupe BMF de ses fonctions de Président de la Société, présentée en date du 9 juillet 2026, avec effet immédiat.

Les Associés remercient la société Groupe BMF pour son action et son dévouement à la tête de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Michael BERTINI en qualité de Président

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident à l'unanimité de nommer Monsieur Michael BERTINI en qualité de Président de la Société, à compter du 9 juillet 2026.

Monsieur Michael BERTINI, demeurant 8 rue Nicolo à Paris 16eme arrondissement, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et atteste qu'il n'existe aucune incompatibilité ni empêchement légal à sa nomination.

Le Président est nommé pour une durée indéterminée. Il exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et aux dispositions légales en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, notamment en vue de la modification des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par tous les Associés.

La société GROUPE BMF
Représentée par Monsieur Fabien BERTINI

Bon pour acceptation des fonctions de Président :

Monsieur Michael BERTINI